

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes - 17 septembre 2024

L'Insee Bretagne publie, en partenariat avec le conseil régional, le rectorat de Rennes, la Draaf et la Dirm Namo, l'étude "**En Bretagne, le nombre de lycéens atteindrait son pic en 2026 avant de diminuer**"

Insee Analyses Bretagne n° 130

Près de 15 % de lycéens en moins d'ici 2040

- En 2023, 107 100 jeunes résidant en Bretagne sont scolarisés dans l'enseignement secondaire, dans un lycée relevant de l'Éducation nationale (hors apprentissage). Ce nombre diminuerait de 14,6 % d'ici 2040, si les tendances récentes se prolongeaient.
- La population lycéenne augmenterait de près de 300 élèves par an en moyenne jusqu'en 2026 en raison du nombre élevé de naissances à la fin des années 2000.
- À partir de 2026, le nombre de lycéens diminuerait de plus de 1300 élèves par an jusque 2038, du fait de la décroissance de l'indicateur conjoncturel de fécondité et d'un moindre nombre de femmes en âge d'avoir un enfant entre 2010 et 2020.
- À partir de 2038, la baisse des effectifs lycéens ralentirait en lien avec la moindre diminution du nombre de naissances depuis le début des années 2020.

Des évolutions différencierées en fonction des territoires

- Le nombre de lycéens augmenterait uniquement à Rennes et aux alentours grâce à la forte croissance de la population rennaise, associée à la jeunesse de celle-ci.
- À l'inverse, la baisse serait marquée et continue dès à présent dans les aires Parcours* de Dinan, Landerneau et Lannion.
- Après une hausse jusqu'en 2026, les effectifs diminuerait autour de Guingamp, Lorient, Morlaix, Ploërmel et Quimperlé.
- Dans les aires de Fougères, Landivisiau – Saint-Paul de Léon, Loudéac – Pontivy, Quimper, et Redon, la baisse des effectifs serait particulièrement forte à partir de 2028.
- Les autres territoires connaîtraient une évolution proche de la moyenne régionale.

*Le zonage en aires Parcours a été développé par des services statistiques du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Il s'appuie sur les flux d'élèves du second degré entre les communes de résidence et les communes de scolarisation sur l'ensemble des établissements publics et privés de l'Éducation nationale.



Relations presse Julien Maison
02 99 29 34 90 / 06 61 10 18 44
communication-bretagne@insee.fr